Mutualisation de l'utilisation de mobilier et de matériel

Sanitaire et Médico-social

Date de publication : 12 juin 2026

Généralités

Objectif :

Optimiser l'utilisation des ressources matérielles à l'échelle du CHR en favorisant le réemploi, la mutualisation et le partage des mobiliers et équipements existants, afin de réduire les achats inutiles, maîtriser les dépenses et limiter l'impact environnemental de l'établissement.

Mise en place, au sein du CHR, d'une plateforme interne de petites annonces dédiée au réemploi, à la mutualisation et au partage des mobiliers et matériels, étendue à l'échelle du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).
Cette plateforme permet aux services de publier les équipements et mobiliers disponibles dans leurs réserves ou stocks, afin de favoriser leur réutilisation par d'autres services de l'établissement, mais également leur mutualisation entre établissements membres du GHT. Elle s'inscrit dans une logique d'optimisation des ressources, de maîtrise des dépenses, de réduction des achats et de limitation des déchets, tout en renforçant la coopération territoriale.

Etapes de mise en oeuvre

-
Identifier les gisements de mobiliers et matériels inutilisés (réserves, stocks dormants, équipements peu utilisés).
Évaluer les volumes, les typologies de biens et les flux actuels de sortie (réforme, stockage, mise au rebut).
Analyser les pratiques existantes en matière de réemploi et de mutualisation.

-
Déterminer les catégories de biens concernés (mobiliers administratifs, équipements biomédicaux, matériels logistiques, etc.).
Fixer les règles de mise en ligne, de réservation, de transfert et de responsabilité.
Définir les modalités de traçabilité et de validation (notamment pour les équipements soumis à exigences techniques ou réglementaires).

-
Sélectionner la solution numérique (par exemple via les solutions Ceveop).
Paramétrer la plateforme (droits d'accès, workflow de validation, catégories, indicateurs de suivi).
Assurer l'interopérabilité éventuelle avec les outils existants (gestion des stocks, achats, biomédical).

-
Désigner un pilote de projet (direction des achats, direction logistique, direction du développement durable, etc.).
Mettre en place un comité de suivi associant les directions concernées.
Définir des indicateurs de performance (taux de réemploi, économies réalisées, volume de déchets évités).

-
Élaborer un plan de communication interne (présentation en instances, intranet, réunions de cadres).
Sensibiliser les équipes aux enjeux réglementaires (loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire – AGEC), budgétaires et environnementaux.
Former les référents de services à l'utilisation de la plateforme.

-
Déployer la plateforme sur un périmètre restreint (quelques pôles ou établissements du GHT).
Recueillir les retours d'expérience.
Ajuster les modalités opérationnelles.

-
Généraliser l’utilisation de la plateforme à l’ensemble des services.
Étendre progressivement aux établissements membres du GHT.
Formaliser la mutualisation dans les procédures territoriales.

-
Suivre les indicateurs (économies budgétaires, réduction des achats, tonnages évités).
Valoriser les résultats dans les rapports institutionnels.
Ajuster les règles et renforcer l’animation du dispositif si nécessaire.

Essaimage

Les principaux leviers

- Une équipe motivée aussi bien niveau gestion du site internet, achat et logistique.
- Intégrer l’ensemble des intervenants dès le début
- Une communication régulière

Les principaux freins

- Les personnes réticentes qui refusent des articles de « brocante »
- La pénurie d'annonces
- l'augmentation des délais de livraisons dans les services

Témoignages

> *C’est beaucoup plus rapide que de commander du matériel neuf où l’on peut avoir plusieurs mois de délais parfois*
>
> **Isabelle Francizod, Masseur kinésithérapeute**

> *Trop de matériel était jeté, cela fait plaisir de voir que l’établissement prend s’empare de ce sujet, il y a vraiment trop de gaspillages dans les hôpitaux.*
>
> **Ignas Zayas, Masseur kinésithérapeute**

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

christine.herbin@chr-metz-thionville.fr

Les ressources

Temps

- Phase de négociations pour le choix du founisseur de la plateforme - Groupe de travail pour définir le besoin - Formation et communication auprés des utilisateurs

A considérer

Personnel (équipe projet, déploiement...)

Idéalement, il faut une personne qui pilote le projet. Le service de livraison du CHR doit être accompagné car il s'agit d'un flux supplémentaire.

A considérer

L'établissement

Date de mise en œuvre : 3 février 2024

Durée du projet : 18 mois

CHR METZ-THIONVILLE 57085

Type de structure : Sanitaire et Médico-social / Public

Obligation réglementaire : Oui

Cette pratique s'inscrit dans le cadre des obligations issues de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC – Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire).

Déclenchement

- Lors de visites régulières au sein des services, l'équipe des acheteurs a constaté que de nombreux mobiliers et matériels non utilisés demeuraient stockés sans perspective claire de réaffectation. Les espaces logistiques étaient saturés et certaines réserves de services débordaient, alors même qu'il s'agissait d'équipements en bon état et pleinement fonctionnels. - Les acheteurs assuraient ponctuellement la mise en relation entre le gestionnaire des stocks et les services susceptibles d'être intéressés. Toutefois, en l'absence d'outil structuré et partagé, ces démarches restaient informelles et insuffisamment visibles. Il arrivait ainsi que de nouvelles commandes soient passées alors que des équipements équivalents étaient déjà disponibles en interne. - Ce constat de désorganisation et de perte d'opportunités de réemploi a constitué le point de départ de la démarche.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

9/10

Remplace une pratique existante

Des compétences en interne

Si c'est un fournisseur qui gère la plateforme, les compétences de chacun suffisent puisque ce projet est dans la continuité du travail quotidien.

Peu

Des compétences externes (prestations externes)

Tout dépend si la plateforme est géré en interne ou par un fournisseur. Dans notre cas, il s'agit d'un fournisseur alors effectivement, nous avons eu besoin de ses compétences.

A considérer

Des équipements, du matériel

Aucun équipement supplémentaire n'est nécessaire.

Peu

Des financements (internes et externes)

Nous avions gagner le prix du concours développement durable afin de financer notre projet. Si le projet est fait en interne, pas de financement supplémentaire nécessaire.

A considérer

Parties prenantes associées

- [x] Direction
- [x] Administration
- [] Services techniques
- [x] Professionnels
- [x] Bénéficiaires
- [] Tutelles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Les impacts

Sur l'environnement : Impacts positifs

Sur une année, la plateforme d'échange interne AIR2M a permis d'économiser 28 615 kg d'équivalent CO. Ces résultats démontrent l'efficacité du réemploi comme levier concret de transition écologique en milieu hospitalier.
Cette démarche d'économie circulaire contribue simultanément à la réduction de l'empreinte carbone, à la maîtrise des dépenses publiques et à l'optimisation des processus logistiques. Les échanges réalisés exclusivement en interne limitent les intermédiaires, réduisent les délais d'approvisionnement, les flux de transport et les volumes de déchets générés.

Sur les professionnels : Impacts positifs

Ce projet permet de décloisonner les services. Il transforme le réemploi en une pratique accessible et intégrée au quotidien hospitalier.
L'engagement du comité développement durable de 20 agents incluant toutes les directions, la cheffe de projet développement durable, ainsi que les 34 ambassadeurs, répartis sur les différents sites et métiers du CHR Metz-Thionville, assurent la promotion, la sensibilisation et l'appropriation de la démarche par les équipes.

Sur les usagers : Impacts positifs

La plateforme est très facilement appropriable par les professionnels ce qui permet à chaque cadre de service des échanges rapides en choisissant s'il souhaite une livraison par le service déménagement ou entre service directement. Les délais de livraison de matériel sont largement réduits. Les services de soins sont donc gagnants.

Sur l'organisation : Impacts positifs

A chaque demande de mobilier et de matériel, le cadre ou les acheteurs vérifie sur la plateforme si le besoin est disponible de suite. Le service déménagement doit alors intervenir si c'est demandé. Ce service doit donc gérer un flux supplémentaire ainsi que la gestion des annonces sur la plateforme.

Sur le médico-économique :



Impacts positifs

Sur une année, la plateforme d’échange interne Air2m a permis la réalisation de 300 demandes et livraisons de matériels générant 100 000 € d’économies effectives.